

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PAIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbré compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, et chez les Libraires Boornma, braires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction (sans de p...

LA HAYE, 28 Mars.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Voici le discours prononcé par le président du conseil des ministres dans la séance de samedi dernier.

Nobles et Puissants Seigneurs,

La Chambre a connaissance des dispositions qu'il a plu à Sa Majesté d'arrêter au sujet de la composition de la nouvelle administration dont on avait à s'occuper. Je crois qu'il est maintenant un devoir du conseil des ministres de donner connaissance à Vos Nobles Puissances des faits qui ont précédé et accompagné ces dispositions. — Il y a quelques jours qu'il a plu au Roi de me rappeler de Londres et de m'informer que S. M. attachait du prix à ce que dans les circonstances extraordinaires et difficiles où se trouvait la patrie, je vinsse lui prêter mon concours et ma participation à la formation d'un nouveau ministère. En réponse à cette confiance dont m'honorait S. M., j'ai pris la liberté de faire connaître au Roi avec franchise mes opinions. J'ai déclaré que mes profondes convictions, ainsi que les précédents de ma vie politique, rendaient impossible que je m'occupasse avec quelque utilité pour la patrie et quelque satisfaction pour moi-même de la tâche qui m'était confiée, si quelques points importants n'étaient pas arrêtés d'avance. En premier lieu, j'ai désiré savoir si la révision de la Loi-Fondamentale dont on s'occupe, serait de nature à ce que je pusse me rallier à ses principes et commencer avec quelque confiance la tâche qui m'était imposée. En second lieu, j'ai pensé qu'il était nécessaire que j'eusse la certitude que dans le cas où, avec le concours des États-Généraux, on parvint à rédiger le projet d'une Loi-Fondamentale basée sur les principes de la constitution anglaise et modifiée d'après nos mœurs et les besoins de l'époque actuelle, Sa Majesté ne refuserait pas sa sanction à un pareille Loi-Fondamentale. En troisième lieu, j'ai déclaré que dans ma position je ne pouvais consentir à entrer dans un ministère, si le Roi jugeait mes services nécessaires, que dans le cas où S. M. m'accorderait ma demande respectueuse d'avoir pleine liberté, sans restriction aucune, de proposer ceux qui pourraient composer avec moi un ministère homogène et responsable.

Après que j'eus fait connaître au Roi mes opinions, S. M. m'a permis d'en donner communication à la commission instituée par l'arrêté du 17 de ce mois, et chargée spécialement de soumettre au Roi ses vues sur la composition d'un nouveau ministère. Cette commission a donné sur ce point une réponse dont je vais avoir l'honneur de donner lecture à VV. NN. PP. :

Sire, La Haye, 28 mars 1848.

La commission, instituée par votre arrêté du 17 de ce mois, a pris connaissance de la lettre, datée de ce jour, que M. Schimmelpenninck a adressée à Votre Majesté. La commission y a vu que M. Schimmelpenninck, dirigé par un noble et courageux patriotisme, était disposé à se charger de la formation d'un ministère; pour accomplir une pareille tâche, un seul homme, et surtout quand cet homme s'appelle Schimmelpenninck, a infiniment plus de chance que plusieurs personnes réunies.

M. Schimmelpenninck pose trois conditions qui, en supposant que Son Exc. soit chargée de la formation d'un ministère, doivent, à notre avis, être accordées sur tous les points à M. Schimmelpenninck.

La commission a l'honneur de supplier Votre Majesté d'examiner et de décider si la tâche que M. Schimmelpenninck se montre prêt à entreprendre, lui sera confiée, et, dans le cas où la proposition serait acceptée, de rapporter la seconde partie de votre arrêté du 17 de ce mois, ce qui nous mettra à même de terminer encore plus promptement notre travail sur la révision si impérieusement nécessaire de la Loi-Fondamentale.

Les membres de la commission,

D. DONKER CURTIUS; J. M. DE KEMPENAE; L. C. LUZAC; D. D. STORM; THORBECKE.

Après que S. M. eut eu reçu cette communication de la part de la commission, le Roi la prit en considération, ainsi que l'importance de la chose, et accepta complètement les trois points sur lesquels j'avais pris la liberté d'appeler l'attention de S. M. Ainsi le Roi m'a laissé toute liberté pour recueillir les renseignements nécessaires et possibles au sujet des modifications de la Loi-Fondamentale, qui vraisemblablement pourront être obtenues. S. M. m'a donné en même temps l'assurance positive que si le projet d'une Loi-Fondamentale conforme dans ses principales dispositions à la constitution britannique et renfermant les modifications que nos mœurs et l'époque actuelle exigent, était approuvé par les États-Généraux, S. M. n'y refuserait pas sa complète adhésion, intimement convaincue qu'une constitution ainsi établie serait utile et salutaire au pays. Quant au troisième point, S. M. a daigné me donner une bien grande preuve de confiance en m'autorisant à lui proposer les personnes que je croyais devoir faire partie d'un nouveau ministère; confiance dont je suis très sensible et que je tiens en haute estime. Conformément à la communication que contenait la lettre de la commission dont il vient d'être fait lecture, un arrêté royal est intervenu qui a rapporté une partie des obligations imposées à cette commission, et l'autorisation demandée de faire la proposition des membres du cabinet à former m'est parvenue ensuite hier au soir à huit heures. Les circonstances étaient impérieuses. Toutes les personnes que je consultais me confirmaient dans cette opinion. Les affaires publiques ne pouvaient rester dans une situation transitoire; on ne pouvait pas exiger que des anciens ministres qui, dans des circonstances aussi difficiles, se consacraient avec tant de dévouement aux travaux de l'administration, continuassent à en être chargés plus longtemps. Je n'ai donc pas différencié un seul instant l'obligation qui m'était imposée, du moins autant qu'il était alors possible de le faire. S. M. a approuvé les noms que je lui ai proposés et vous connaissez, NN. et PP. SS. l'arrêté qui nomme les membres du ministère et dont il vient de vous être donné communication.

Vous aurez remarqué, NN. et PP. SS., que nous nous présentons en petit nombre dans cette assemblée. Le général Nepveu, nommé temporairement ministre de la guerre, sera de retour ce soir. — Il en est quelques-uns parmi nous qui ont pris sur eux une bien lourde tâche. Pour ma part il me serait impossible de supporter à la longue le fardeau de la direction de deux départements ministériels, des affaires étrangères et des finances. Mais j'ai compris qu'en ce moment il fallait se contenter d'un

ministère peu nombreux, plutôt que de laisser subsister une plus longue incertitude à cet égard. L'objet essentiel était de donner à l'administration générale des affaires une marche régulière, jusqu'à ce que la Loi-Fondamentale soit modifiée. Il était aussi très difficile de faire occuper convenablement la place des chefs des départements d'administration générale, puisque les hommes qui pouvaient y être appelés, rendent aujourd'hui dans leurs diverses fonctions publiques des services qui resteraient en souffrance, si déjà ils devaient se trouver avec nous.

Il était impossible en ce moment d'arrêter définitivement une combinaison ministérielle, puisque la couleur du nouveau ministère doit dépendre des principes qui seront arrêtés dans la révision de la Loi-Fondamentale. La seule question qui se présentait aujourd'hui était de savoir comment les affaires de l'Etat pourraient être administrées temporairement d'une manière convenable. Il fallait donc former au plus vite un ministère temporaire, et c'est aussi seulement à ce titre que nous déclarons être prêts à nous charger de l'administration des affaires publiques.

Je conçois que VV. NN. PP. désirent connaître le programme du nouveau ministère et quels sont les principes d'après lesquels il compte diriger les affaires. Mais il m'est impossible, dans la situation transitoire où nous nous trouvons aujourd'hui, et en présence de l'importante question de la révision de la Loi-Fondamentale, de vous faire des communications telles que je les croirais nécessaires dans d'autres circonstances. Je vous exposerai seulement en peu de mots les principes qui nous serviront toujours de guide dans l'accomplissement de notre tâche.

1° Nous avons tous la ferme résolution de concourir par notre zèle et nos efforts à faire marcher régulièrement et conformément aux besoins de la chère patrie les affaires publiques, jusqu'à ce que la révision de la Loi-Fondamentale ait son accomplissement. Nous y consacrerons toutes nos forces.

2° Nous sommes résolus à faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour que, avec notre concours, sous le plus bref délai possible, une Loi-Fondamentale convenablement révisée soit présentée aux États-Généraux, tâche difficile dont les travaux d'une commission d'Etat pourraient en ce moment l'accomplissement. Nous espérons que les opinions de cette commission seront d'accord avec celles de VV. NN. PP. et nous nous flattons que cette importante affaire sera conduite à bonne fin et que nos institutions fondamentales seront établies sur des bases solides.

3. Nous pensons que nous sommes obligés de défendre les moyens de défense du pays en tel état qu'il puisse résister, du moins provisoirement, aux attaques qui pourraient lui venir du dehors. Je ne veux pas désigner ici des dangers réels ou déjà existants; mais j'ai en vue des circonstances qui pourraient avoir lieu et dont la prévision doit nous inspirer à tous quelque inquiétude. Presque tous les pays de l'Europe sont en proie à des révolutions plus ou moins graves. Les événements se succèdent avec une rapidité qui confond les esprits. Nous ne croyons pas que dans un pareil état de choses la Néerlande doive rester sans défense.

4. Nous pensons qu'il est de notre devoir de concourir avec énergie à ce que la tranquillité publique, l'ordre et la concorde soient maintenus et consolidés à l'intérieur. C'est aujourd'hui plus que jamais le moment où les efforts de tous doivent se réunir pour le salut de la patrie. Sans cette union tout développement de forces au dehors est impossible.

Il est inutile de dire que, depuis l'exécution de M. de Macreense, Mlle Héléna ne s'était pas présentée pour accompagner à la messe la pupille du baron. En songeant à sa prochaine entrevue avec Herminie, Ernestine se sentait néanmoins attristée.

Bien qu'elle connût la noblesse des intentions de Gerald, et que, depuis son entretien avec lui, pendant la soirée de la veille, elle se fût assurée qu'il aimait passionnément Herminie, Mlle de Beaumesnil pressentait les difficultés sans nombre dont devait être traversé le mariage du jeune duc et de la pauvre maîtresse de piano.

Telles étaient les préoccupations d'Ernestine, lorsqu'elle arriva chez son amie; celle-ci courut à elle, l'embrassa tendrement, et lui dit: — Ah! j'étais bien sûre que vous n'oublieriez pas votre promesse, Ernestine... Ne vous avais-je pas dit que votre présence me serait douce et consolante?

— Puisse-t-elle l'être, en effet, ma bonne Herminie... Avez-vous un peu repris courage? avez-vous quelque espoir?

— La duchesse secoua mélancoliquement la tête et reprit: — Je puis heureusement, à cette heure, oublier mes chagrins. N'en parlons pas, Ernestine; plus tard nous y reviendrons, lorsque, hélas! je n'aurai plus rien pour m'en distraire.

— De quelle distraction voulez-vous dont parler?

— Il s'agit de vous, Ernestine.

— De moi?

— Oui, il est question d'une chose qui pourrait avoir peut-être une heureuse influence sur votre avenir, pauvre chère petite orpheline.

— Que voulez-vous dire, Herminie?

— Ce n'est pas moi qui vous expliquerai ce mystère. L'on m'avait prié d'être auprès de vous l'interprète de certains projets; mais, craignant de vous influencer par la manière dont je vous les présenterais, j'ai refusé, voulant que votre décision vint absolument de vous, quitte ensuite à vous dire mon avis, si vous me le demandez.

— Mon Dieu! Herminie, ce que vous me dites là me surprend de plus en plus. Quels sont donc ces projets?

— La dernière fois que nous nous sommes vues, pendant que M. le commandant Bernard vous exprimait encore sa reconnaissance, M. Olivier m'a prié de le recevoir le lendemain, pour une communication très importante, m'a-t-il dit. Je l'ai reçu, cela était grave, en effet, aussi me pria-t-il d'être son interprète auprès de vous, mais je n'ai pas voulu me charger de cette démarche, Ernestine, pour les motifs que je vous ai dits.

— Ah! c'est de M. Olivier qu'il s'agit?

— Oui, et j'ai cru qu'il valait mieux qu'il vous parlât lui-même en ma

présence, si toutefois vous y consentez.

— Ainsi, ma bonne Herminie, vous me conseillez d'entendre M. Olivier? — Je vous le conseille, Ernestine, parce que, quoi qu'il arrive et que vous décidiez, vous serez, je n'en doute pas, heureuse et fière de l'avoir entendu.

— Alors, Herminie, je verrai M. Olivier, mais quand cela?

— Aujourd'hui, à l'instant, si vous le désirez.

— Où est-il donc?

— Là, dans le jardin. Comptant sur votre visite de ce matin, je lui ai dit: venez vendre, Monsieur Olivier, vous attendrez quelques instants en vous promenant; si Ernestine consent à vous voir, je vous enverrai chercher.

— Eh bien! Herminie, ayez la bonté de faire prévenir M. Olivier que je ne serai pas mieux que de le voir.

Un instant après, Olivier Raimond était introduit et annoncé par Mme. Moulton, la portière.

Monsieur Olivier, — dit Herminie, — Ernestine est prête à vous entendre, vous savez mon amitié pour elle, vous savez aussi mon estime pour vous; ma présence à cet entretien ne vous étonnera donc pas.

— Votre présence, je la désirais, Mademoiselle Herminie, car j'aurais peut-être à en appeler à vos souvenirs.

S'adressant alors à Mlle de Beaumesnil, Olivier, sans cacher une vive émotion, reprit, d'un ton pénétré.

— Mademoiselle, il me faut une entière confiance dans la droiture de mes intentions pour hasarder la démarche peut-être étrange que je tente auprès de vous.

— Je suis certaine d'avance, Monsieur Olivier, que cette démarche est digne de vous, de moi, et de l'amie qui nous écoute.

— Je le crois, Mademoiselle, je vais donc vous parler, en toute sincérité, car vous vous souvenez peut-être, qu'une fois déjà vous m'avez su gré de ma franchise.

— J'en ai été en ne peut plus touchée, Monsieur Olivier. Herminie pourra vous en assurer.

— Mlle Herminie pourra témoigner aussi du vif intérêt, que vous m'avez inspiré, Mademoiselle. Je ne dirai pas lors de la contredanse de charité, — ajouta Olivier en souriant doucement, — mais en suite de l'entretien que j'ai eu avec vous ce soir-là.

— En effet, ma chère Ernestine, après votre départ, M. Olivier m'a paru très touché du mélange de mélancolie, de franchise, de gracieuse originalité, qu'il avait trouvé dans votre conversation; son intérêt a surtout redoublé, lorsque je lui ai eu dit, sans commettre, je l'espère, d'indiscrétion,

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 29 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE 1^{er}.

Mlle de Beaumesnil avait promis à Herminie d'aller la voir le vendredi matin, lendemain du jour où la plus riche héritière de France avait assisté au bal de Mme de Mirecourt; et où MM. de Macreense et de Mornand avaient été accueillis par M. de Maillefort.

Mlle de Beaumesnil était sortie de ce bal aussi profondément attristée qu'effrayée des découvertes qu'elle avait faites au sujet de ses prétendants, odieuses révélations, complétées par les loyaux aveux de Gerald sur la façon dont on mariait une héritière.

Éprouvant autant de mépris que d'aversion pour son tuteur et pour sa famille, la jeune fille sentait la nécessité de prendre un parti décisif, ses relations avec les La Rochaigne devant être intolérables. Il lui fallait donc chercher en dehors de cette famille de sages conseils, un appui certain.

Ernestine ne voyait que deux personnes en qui placer sa confiance: Herminie et M. de Maillefort.

Mais, pour s'ouvrir à Herminie, il fallait que Mlle de Beaumesnil lui avouât qu'elle était réellement, et cette révélation, elle se promit de la faire bientôt à son amie, voulant cependant, une fois encore, jouir du bonheur inappréciable de recevoir de nouveau ces témoignages de tendre amitié que la duchesse croyait adresser à Ernestine, orpheline et vivant de son travail.

« — Pourvu qu'elle m'aime autant, lorsqu'elle saura que je suis si riche, — pensait l'héritière avec anxiété, — pourvu qu'à cette découverte de la délicatesse et la fierté du caractère d'Herminie ne refroidissent pas son amitié pour moi! »

Fidèle à sa promesse, et tout heureuse de savoir combien Gerald était digne de l'amour d'Herminie, Mlle de Beaumesnil, accompagnée de Mme Lainé, qui l'attendait comme d'habitude, se rendit donc le vendredi matin chez la duchesse.

(1) Voir le Journal de La Haye du 25.

Telles sont, NN. et PP. SS., les bases sur lesquelles reposera notre administration, et telle est en même temps l'expression des sentiments qui nous animent tous, et sur lesquels nous sommes tous parfaitement d'accord; déjà même avant que nous nous fussions expliqués, nous étions déjà certains de l'unanimité de nos vœux pour le bonheur de la patrie. C'est notre cœur qui nous a inspiré notre règle de conduite. Nous n'ignorons pas combien est lourde la tâche que nous avons acceptée. Notre responsabilité est grande, et non moins grands les sacrifices que nous nous sommes imposés et que nous nous imposons encore pour la bonne cause. Pour ma part, j'ai déjà depuis longtemps appris que la patrie a le droit de les exiger de nous; si j'avais pu hésiter un instant, cette enceinte où mon père a aussi accompli jadis tant de grands sacrifices pour sa patrie, m'aurait rappelé mes devoirs comme Néerlandais. Mais, NN. et PP. SS. quels que puissent être nos efforts pour bien faire, ils seront vains si nous ne pouvons pas compter sur l'appui de cette assemblée. Nous nous trouvons, ainsi que toute l'Europe, dans une situation critique. Mais quand le gouvernement et la représentation nationale travaillent d'un commun accord, quand notre voix trouve un écho dans tous les cœurs, la patrie peut être sauvée. Nous nous appuyons sur la coopération des Chambres législatives; nous nous appuyons sur l'armée, sur la marine, qui ont toujours su accomplir leurs devoirs et ont rendu de si grands services; tous peuvent compter sur nous pour le maintien de leurs droits et la protection de leurs intérêts.

Nous nous appuyons aussi, — et à cet égard notre espoir n'est pas moins fondé — sur le concours de toutes les classes de la société, de la nation entière, qui, dans les circonstances actuelles, doivent réunir leurs efforts pour empêcher qu'en aucune manière, il ne surgisse un état de choses tel que l'ouvrier eût peine à gagner pour sa famille le pain quotidien, et que les personnes plus fortunées fussent privées des moyens qui leur permettent de venir en aide à la classe inférieure.

Où, NN. et PP. SS., nous osons compter sur ce concours unanime; tous les Néerlandais, dans l'intérêt de la patrie, se réuniront pour soutenir le Roi et le gouvernement dans leurs efforts.

Je sens en moi-même que ces paroles ont de l'écho dans votre cœur, dans le cœur de chacun de mes concitoyens. Celui qui dans les circonstances actuelles ne concourt pas à assurer le salut de la patrie, qui d'une manière quelconque cherche à exciter le désordre, est indigne du nom de Néerlandais: il travaille à la perte de la patrie et n'a en vue que sa ruine.

L'union et le concours de tous sont indispensables pour notre conservation; avec ce concours toute tentative coupable sera déjouée et avec la protection du Ciel le salut de la patrie est assuré. Nous attachons un grand prix à ce que nous soyons accomplis de tout le pays.

Voilà ce qu'en ce moment je sentais le besoin d'exprimer; c'est le résumé de notre espoir. Notre tâche est difficile et nous ne sommes pas certains du succès de nos efforts, mais nous l'avons entreprise dans des vues et des intentions telles que nous n'aurons jamais à regretter de l'avoir acceptée.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, l'ordre du jour appelait la discussion de trois projets de loi présentés avant la formation du cabinet actuel.

Ces trois projets de loi portent augmentation du Chap. IV (département de la justice), du Chap. VIII (marine) et du Chap. X (guerre).

Un grand nombre de membres ont pris la parole pour assurer le gouvernement de leur concours, et ensuite LL. EE. le président du conseil des ministres, le ministre de la marine, de la justice et de l'intérieur, ont successivement pris la parole pour donner

connaissance à la Chambre des événements qui ont amené au pouvoir les hommes qui composent le cabinet actuel. Le ministre de la justice a ajouté que la commission chargée par le Roi de présenter à S. M. un travail sur la constitution, a presque terminé son travail et qu'il pourra être sous peu soumis au Roi.

Le projet de loi portant augmentation du chap. VIII (marine) du budget pour 1848 est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Le projet de loi portant augmentation du Chap. X (guerre), est adopté par 46 voix contre 1, celle de M. Coquerel.

Le troisième projet de loi portant augmentation du Chap. IV (justice), est adopté à l'unanimité des voix.

M. le président des ministres a annoncé qu'il serait présenté sous peu de jours des projets de loi qui auraient pour but, si ce n'est l'abolition, du moins des modifications dans l'impôt sur la mouture et l'abattage, en sorte que cette charge fiscale cessera de peser aussi lourdement qu'aujourd'hui sur les habitants des Pays-Bas.

Le Roi, par arrêté du 26 de ce mois, a accordé à M. le baron van Doorn van Westcapelle démission honorable de ses fonctions de secrétaire d'Etat, vice-président du conseil d'Etat.

Nous avons reçu les journaux de Batavia jusqu'au 29 janvier. Nous y trouvons un arrêté du gouverneur-général portant qu'aux îles des Moluques les droits sur les tissus de coton et de laine devront être perçus d'après la fixation qui en a été faite par la publication du 30 juillet 1842.

Le gouverneur-général a arrêté des dispositions particulières pour garantir l'exécution régulière de la nouvelle législation introduite dans les possessions néerlandaises situées hors de Java, de Madura et la côte ouest de Sumatra.

Le privilège de la banque de Java a été renouvelé pour 10 ans.

Le lieutenant-général Cochius a remis le commandement-en-chef de l'armée coloniale, entre les mains du général-major Van der Wyck. M. Cochius s'est embarqué le 4 janvier à bord d'un navire marchand pour retourner dans la mère-patrie.

L'espace nous manque aujourd'hui pour donner toutes les nouvelles que contiennent les journaux; nous les publierons dans notre numéro de demain.

A la Bourse d'Amsterdam d'hier les affaires étaient très-actives en fonds hollandais, et l'aspect général du marché, très-ferme. Le nombre des vendeurs commence à diminuer. Les intégrales se sont bien soutenues à leur cours de la veille, et le 3 et 4 p. c. étaient demandés en hausse.

Des fonds étrangers les espagnols, après une tendance à la baisse, se sont maintenus. Les fonds autrichiens étaient également plus volus.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 21 mars.

Au commencement de la séance des députés, on s'entretenait beaucoup de la retraite prochaine du cabinet, cependant rien n'était encore certain; malgré les bruits de démission qui ont couru hier soir. Ce que l'on croit généralement, c'est à une modification du ministère sous peu de jours.

Il circulait hier à Madrid une nouvelle très-extraordinaire. L'établissement de la république à Marbella (province de Malaga) et son renversement presque immédiat. D'après les données que nous avons recueillies, voici les détails de ces événements. Le patron d'un petit navire qui venait d'arriver à Marbella, homme d'humeur joviale, et voulant sans doute s'amuser aux dépens des autorités, répandit la nouvelle de la proclamation de la république à Madrid et dans la plus grande partie des provinces; la nomination de Olozaga comme président, précédée de l'anéantissement de la Toison d'or sur la place du Progrès; cérémonies de l'inauguration de l'ère nouvelle et que le patron décrit avec les plus intéressants détails. Quelques personnes de Marbella, craignant de passer pour des rétrogrades, s'empressèrent de suivre l'exemple donné par la république. Proclamation qui consista à afficher sur la place une pancarte avec les mots écrits en très-gros caractères: *Vive*

Et une émotion touchante altista son noble et gracieux visage.

— Vous, Mademoiselle; — reprit-il. — Vous, ainsi traitée, non, non, cela ne peut pas être, cela ne sera pas. Je sais bien que vous devez compter sur la tendre amitié de Mlle Hermine, mais entre honnêtes et paucres gens comme nous, l'on ne doit pas s'abuser. Mlle Hermine peut un jour, avoir à son tour besoin de vous. Et d'ailleurs deux appuis valent mieux qu'un. Aussi, l'un de ces appuis, je me permettrais de vous l'offrir; si vous avez en moi, autant de confiance que j'ai pour vous de profonde et respectueuse affection.

— Monsieur, — dit Ernestine en tressaillant et baissant les yeux, — je ne sais, si je dois.

— Tenez, Mademoiselle, si j'étais encore soldat, car être soldat ou sous-officier, c'est tout un, je ne vous parlerais pas ainsi; j'aurais tâché d'oublier, non ma reconnaissance, mais le sentiment qui me la rend doublement chère. Y serais-je parvenu? Je ne sais, mais aujourd'hui, je suis officier, c'est pour moi une fortune, laissez-moi vous l'offrir.

— A moi, Monsieur, un sort si au dessus de mes espérances! — dit Ernestine en contenant à peine la joie ineffable que lui causait la proposition d'Olivier; — à moi, pauvre orpheline qui vis de mon travail.

— Ah! Mademoiselle, si j'étais assez heureux pour que vous acceptiez cette offre, loin d'acquiescer une dette sacrée, j'en contracterais une autre envers vous, car je vous devrais le bonheur de ma vie; mais cette dette là, du moins, je serais certain de la payer à force de dévouement et d'amour. Oui, pourquoi ne pas le dire, le dire bien haut? Il n'est pas d'amour plus profond; plus honorable que le mien; il n'est pas de causes plus généreuses, plus saintes que celles que me l'ont mis au cœur.

A ces mots, prononcés par Olivier avec un accent de conviction, de sincérité, irrésistible, Mlle de Beaumesnil, dont le trouble avait toujours été croissant, éprouva un sentiment délicieux; jusqu'alors inconnu pour elle; une vive rougeur couvrit son front et son cou; lorsque, par deux fois, elle jeta les yeux sur le noble et gracieux visage d'Olivier, alors rayonnant de luyauté, d'amour et d'espoir.

Ainsi Ernestine ne s'était pas trompée sur la signification du regard d'Olivier, alors qu'il avait appris devant elle sa nomination au grade d'officier. La jeune fille se voyait, se sentait aimée, ardemment aimée; puis, bonheur inappréciable, telles étaient l'évidence, la noblesse des causes de cet amour, qu'elle pouvait douter de sa réalité.

Et croira-t-elle un tel amour, comprendre, apprécier tout ce qu'il a d'élevé, de tendre, de charmant; n'est-ce pas le partager, surtout lorsque, comme Mlle de Beaumesnil, l'on a vécu au milieu des appréhensions d'une défiance si cruellement justifiée par les événements, d'une défiance,

la république! et plus bas, à ce que l'on dit: *Vive Charles V!* L'affaire passa presque inaperçue dans la ville qui se souciait fort peu de ce qui arrivait. Heureusement, quelques heures après l'arrivée du courrier la nouvelle fut reconnue fautive. On déclama la république en décrochant la pancarte, et Marbella retourna à la monarchie sans s'être aperçue de la transition. (Herald.)

On apprenait l'arrivée de la duchesse de Montpensier en Angleterre, don Carlos a écrit à M. de Jarnac pour le prier d'offrir à la princesse, au décès, un asile si elle en avait besoin, et toutes les consolations qu'il pourrait lui donner comme oncle et comme prince. Don Carlos annonce en outre qu'il ira en personne porter à l'infante l'expression de tout le chagrin qu'il a éprouvé en apprenant ses malheurs.

On écrit de Cadix, 15 mars:

« Le *Solon*, vapeur de guerre français, portant le prince de Joinville et le duc d'Aumale, est entré en rade de Cadix le 7 de ce mois.

» Les princes sont descendus à terre avec leurs épouses, et, pour mieux garder l'incognito, ils avaient conservé leur tenue de bord, tout ce qu'il y a de plus simple et de plus bourgeois.

» C'était le mardi gras; les rues principales, les places du général Mina et de San-Antonio étaient couvertes de promeneurs jetant à pleines mains des dragées et des bonbons à la figure des belles gaditanas. Les princes et les princesses surtout, mettant bien vite de côté les soucis politiques et autres, s'empressèrent d'imiter leurs voisins et de faire pleuvoir sur eux une grêle de douceurs.

« Grâce aux casquettes, aux chapeaux de paille déformés et aux habits de voyageurs qui les déguisaient assez bien dans ce jour de carnaval, ils passèrent presque inaperçus, à l'exception toutefois du prince de Joinville, qui a fait manifestation à Cadix dans des circonstances plus heureuses pour lui, et qui, il faut le dire, y a laissé de vives sympathies; aussi, la plupart de ceux qui le reconquirent s'efforcèrent-ils de respecter l'incognito qu'il paraissait vouloir garder.

Le *Solon* partit le 8 au soir, conduisant, dit-on, ses hôtes en Angleterre, et ce ne fut que le lendemain de leur départ que tout Cadix apprit qu'ils y avaient passé la veille.

« Le 6, le *Solon* avait également touché à Malaga, et les princes avaient fait une courte promenade dans la ville. La princesse de Joinville, apercevant sur les quais une foule de gamins qui criaient: Les belles cannes à sucre pour deux sous! eut un accès de fou rire et de joie d'enfant. Elle rappela que depuis son départ du Brésil, c'étaient les premières qu'elle voyait, et qu'elle en voulait. On s'empressa de lui en acheter plusieurs, et les princes rentrèrent à bord quelques instants après, chacun avec une magnifique canne à sucre sous le bras gauche, et en s'appuyant de la main droite sur une autre perche en guise de bâton.

« Un de nos compatriotes eut l'occasion de parler au prince de Joinville à Cadix, et il fut vraiment touché de la manière noble et calme dont le prince paraissait accepter sa nouvelle position. Il ne sortit de la bouche que des vœux chaleureusement exprimés pour l'avenir de la république, et il ajouta:

« La perte de ma fortune me touche peu; et au train dont semblent aller les choses, dans vingt ans, il n'y aura peut-être aucun prince en Europe. Il n'est pour moi qu'un titre plus précieux à lui seul que tous les autres: c'est celui de Français, et rien au monde ne saurait me l'ôter.

« La seule chose qui m'attriste en ce moment, c'est d'ignorer où se trouvent mon père et ma bonne mère; mais j'ai tout lieu d'espérer que leurs personnes n'auront jamais couru le moindre danger. » (Presse.)

Insurrection de la Lombardie.

Suivant quelques correspondances, la nouvelle de l'insurrection de la Lombardie aurait produit une sensation si vive dans la Sardaigne, que le roi Charles-Albert aurait ordonné, sans plus tarder, à un corps d'armée de 40,000 hommes, commandés par son fils aîné, d'entrer en Lombardie et de marcher sur Milan au secours des insurgés.

Cette nouvelle est exagérée. Les ordres du gouvernement sardes paraissent n'avoir eu pour but que la formation d'une armée d'observation aux confins du Milanais; mais ces ordres sont dépassés par le patriotisme de la nation, et de nombreux volontaires armés se précipitent vers les frontières.

Des corps-francs organisés en Suisse accourent aussi de toutes parts, afin de coopérer à l'expulsion des Autrichiens.

qui menaçait de flétrir tous les projets que la triste héritière pouvait former pour son avenir?

Aussi, pour elle, quelle joie ineffable de se dire:

« C'est moi... la pauvre orpheline sans nom, sans fortune, que l'on aime parce que je me suis montrée sincère, vaillante et généreuse.

« Et je suis si véritablement aimée... que l'on m'offre un mariage inespéré, car il m'assure l'aisance, une position honorable et honorée, à moi, que l'on croit destinée à vivre dans la gêne, presque dans la misère. »

Mlle de Beaumesnil, confuse, heureuse, agitée de mille sensations nouvelles, rougissant et souriant à la fois, prit la main d'Hermine, auprès de qui elle était assise, et lui dit, égarant ainsi à sa chaste réserve de répondre directement à la proposition d'Olivier:

— Oh! vous avez raison, Hermine, je devais me lever bien vite... de l'offre de M. Olivier.

— Et cette offre... — dit Hermine, devant la réponse de son amie, — cette offre, l'acceptez-vous, Ernestine?

Mlle de Beaumesnil, par un mouvement d'une grâce et d'une naïveté charmantes, se jeta au cou de la jeune fille, l'embrassa et lui dit, toute émue:

— Oui... j'accepte...

Et Ernestine resta la tête à demi cachée dans le sein d'Hermine pendant que celle-ci, pouvant à peine contenir ses larmes d'attendrissement, disait au jeune officier profondément ému lui-même de cette scène charmante:

— Ernestine... accepte, Monsieur Olivier... J'en suis ravie pour vous et pour elle... car de ce moment... elle est à jamais heureuse.

— Oh! oui, Mademoiselle, — s'écria Olivier radieux, — car, de ce moment... j'ai le droit de consacrer ma vie à Mlle Ernestine.

— Je vous crois... je crois à mon bonheur à venir, Monsieur Olivier, — dit Mlle de Beaumesnil en relevant sa tête jusqu'à ce qu'elle appuyée à l'épaule de la duchesse.

Et alors, les joues légèrement colorées, ses jolis yeux bleus brillant d'une joie pure et sereine, la jeune fille tendit cordialement sa petite main au jeune homme.

Olivier tressaillit en touchant cette main qu'il n'osa pas porter à ses lèvres, mais qu'il pressa légèrement avec une émotion remplie de tendresse et de respect.

Puis, sans chercher à cacher les larmes qui lui vinrent aux yeux, il dit:

— Par cette main loyale que vous m'avez donnée librement... Mademoiselle, je vous jure, et j'en prends à témoin notre amie... je vous jure que ma vie sera consacrée à votre bonheur!

(La suite à demain.)

Voici, au reste, quelle était, d'après des correspondances particulières, la situation de Milan le 21 mars, à quatre heures du soir :

La porte du Tesin et la poudrière étaient tombées au pouvoir du peuple.

Les Autrichiens, renfermés dans le château, avaient essayé de sortir, ils avaient été repoussés avec grand carnage.

Des jeunes gens avaient réussi à monter une pièce de canon sur la tour de San Celso, de manière à battre la forteresse.

Les troupes commençant à manquer de vivres, Radetski avait envoyé un parlementaire au podestat Casati.

Le podestat aurait répondu qu'il ne traiterait qu'après que les Autrichiens auraient évacué la citadelle, et la lutte aurait été menée plus acharnée que jamais.

Un grand nombre d'auxiliaires suisses bien armés se sont joints à la population.

Les campagnes sont soulevées, et partout on y désarme les postes autrichiens.

La nouvelle de la révolution à Vienne, tombant comme la foudre au milieu des combattants, ne peut manquer de décider la lutte en faveur de l'héroïque population milanaise.

D'un autre côté, nous trouvons les détails suivants dans le *Sémaphore* de Marseille :

« La nuit du 18 au 19 a été employée à la construction des barricades. Le 19 au matin ont commencé la fusillade et la canonnade, qui ont duré toute la journée. Un régiment de Croates a été écrasé sous les projectiles lancés des fenêtres et des toits. Les paysans arrivent par milliers; les Bergamasques accourent; les femmes combattent en héroïnes. Le tocsin sonne dans tous les villages. Radetski est, selon les uns, renfermé dans le château; selon les autres, il serait en fuite.

« Le vice-roi a quitté Milan le 17 avec sept voitures, escortées par cinquante gendarmes. Il pleuvait. En chemin il a rencontré le courrier qui lui apportait la nouvelle de l'insurrection de Vienne; en lisant les dépêches il s'est frappé le front, puis il a donné l'ordre de repartir au galop.

« Ces nouvelles ont produit en Piémont une vive sensation. Il y a eu plusieurs conseils de ministres. Une batterie est partie le 20 pour Vercelli; elle a été suivie par le 14^e d'infanterie, dont une partie se portera sur Novara et l'autre sur Motara. La garde civique provisoire a salué la troupe de ligne à son départ.

« Une députation de Milanais, dont faisait partie le comte Lucchini, est venue demander secours. Le conseil des ministres s'est assemblé et a décidé de faire marcher sur-le-champ toutes les troupes disponibles vers la Lombardie. L'expédition serait commandée par le duc de Savoie. Les journaux piémontais assurent que la Lombardie s'est offerte au Piémont, et un journal de ce pays annonce qu'un gouvernement provisoire est constitué à Milan.

« Des lettres de Gènes nous apprennent que la jeunesse de cette ville s'engage avec enthousiasme pour aller secourir les populations lombardes. Cinq mille hommes sont déjà partis à l'heure qu'il est.

Une correspondance de Suisse mande que l'insurrection est générale en Lombardie. Les populations se sont soulevées en masse. Les troupes autrichiennes ont été battues sur un grand nombre de points.

A Milan, la lutte n'était pas encore finie le 23, mais elle présente un tournant très favorable aux insurgés.

Proclamation d'un gouvernement provisoire à Kiel.

On écrit d'Altona, 24 mars :

« Hier soir a été proclamé à Kiel un gouvernement provisoire pour le Schleswig-Holstein. Ce gouvernement se compose du prince Frédéric d'Augustenbourg, du comte Reventlow-Premy, de MM. Besker, Bremer et K. Schmidt.

« Le prince est parti ce matin pour Rendsbourg avec la garnison de Kiel; la garnison de Glückstadt et tout le peuple de Schleswig-Holstein capable de porter les armes y sont arrivés.

« Les soldats du duché de Schleswig se sont aussi déclarés pour la cause fédérale. A Kiel, le chemin de fer a été détruit à l'apparition des Danois. »

Nouvelles de France.

Paris, 26 mars.

Le gouvernement provisoire, Vu le décret du 15 mars dispensant la banque de France de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces, et ordonnant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et les particuliers;

Considérant que la mesure prise pour empêcher l'épuisement de la réserve métallique de la banque de France doit être étendue, par les mêmes motifs, aux banques départementales;

Attendu que, loin de persécuter la suspension ou la restriction des comptes des banques départementales, le gouvernement de la République doit donner à ces établissements les moyens de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit, et de faciliter aux comptoirs nationaux d'escompte le renouvellement de leur capital;

Attendu que la limitation formellement stipulée des émissions donne au public toute la sécurité désirable.

Décète :

Art. 1^{er}. A partir du jour de la publication du présent décret, les billets des banques de Lyon, Rouen, Bordeaux, Nantes, Lille, Marseille, le Havre, Orléans et Orléans, seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers dans la circonscription du département où se trouve le siège de ces établissements à son siège.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, les banques sont dispensées de l'obligation de rembourser leurs billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas le chiffre des émissions de chacune de ces banques ne pourra dépasser les limites ci-dessous fixées :

- Pour la banque de Lyon, 20 millions de francs ;
- Pour la banque de Rouen, 15 millions ;
- Pour la banque de Bordeaux, 22 millions ;
- Pour la banque de Nantes, 6 millions ;
- Pour la banque de Lille, 5 millions ;
- Pour la banque de Marseille, 20 millions ;
- Pour la banque du Havre, 6 millions ;
- Pour la banque de Toulouze, 5 millions ;
- Pour la banque d'Orléans, 3 millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, les banques départementales sont autorisées à émettre des coupures de 100 francs.

Pour la confection de ces coupures, il n'est point dérogé à l'art. 31 de la loi du 22 germinal an XI.

Art. 5. Les banques départementales sont autorisées exceptionnellement

en faveur des comptoirs nationaux d'escompte, à admettre les effets sur place qui leur seraient remis par des établissements.

Art. 6. Les banques départementales adresseront deux fois par semaine le compte de leur situation au ministre des finances et au ministre de l'agriculture et du commerce.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 25 mars 1848.

Voici l'avis que le gouvernement provisoire a fait afficher à la Bourse :

« Le gouvernement provisoire a reçu, de son commissaire à Lyon une communication ainsi conçue :

« Je vous envoie des renseignements certains m'annonçant que la Savoie et les rives de Gènes veulent se soulever et se réunir à la France. »

« Ces renseignements sont extraits d'une dépêche télégraphique datée d'Avignon le 21 mars.

On écrit de Bonlogne-sur-Mer, le 22 mars :

« Toute la ville est dans la plus grande consternation. Hier, on s'est aperçu de la disparition du notaire Anié, chez qui beaucoup de personnes sans fortune allaient porter leurs économies.

« Ce matin, on a trouvé noyé dans le port un autre notaire, M. Dutertre. M. Anié avait attiré à lui la confiance par des pratiques de dévotion; puis, lorsque les capitaux eurent afflué en son étude; il fit des spéculations malheureuses sur les maisons.

« On a lieu de croire que l'on trouvera chez lui un déficit considérable. La mort de M. Dutertre n'inspire pas autant d'inquiétude, parce que ce notaire possédait une grande fortune et que ses spéculations ont réussi. On présume que, ne pouvant satisfaire aux demandes de tous ceux qui venaient retirer leurs fonds de ses mains, il a perdu la tête. »

Au milieu des bouleversements politiques qui se manifestent dans toute l'Europe, que faut-il craindre, que faut-il espérer ? Nul ne saurait le dire. Chaque jour confond les idées de la veille et, en conscience, personne ne sait ce qu'il pensera demain. Cependant, deux sentiments, deux besoins dominent tous les autres : le sentiment, le besoin de l'ordre et de la liberté.

La république française a promis l'un et l'autre, elle les a résumés dans sa devise : liberté, égalité, fraternité. Elle est acceptée de tout le monde. Mais, fait remarquer avec beaucoup de raison le *Journal de Bruxelles*, cette étiquette commune s'applique à mille théories qui se diversifient à l'infini. Celui-ci chante l'avènement de la paix universelle et de l'harmonie dans la grande famille humaine. Celui-là ne proclame la paix que la menace à la bouche. Chacun propose comme infailible sa recette pour guérir tous les maux. Mais, provisoirement le crédit a disparu, l'argent est introuvable, la confiance est éteinte, les industriels se ruinent, le commerce est aux abois. Et jusqu'à ce que le problème de l'organisation du travail soit résolu, il y a dans la capitale et dans les départements une immense grève d'ouvriers.

La guerre civile est toujours un crime. Aucun des anciens partis politiques n'a la pensée de la provoquer. Elle ne pourrait sortir que de la violence et de l'arbitraire. Malheureusement ni la violence ni l'arbitraire n'ont fait défaut sur quelques points de la France. Sans parler de la trop fameuse circulaire de M. Ledru-Rollin, il s'est rencontré des commissaires républicains pour prendre à la lettre le pouvoir illimité qui leur a été conféré de se mettre au-dessus des lois. Le gouvernement français, pour faire face aux besoins du trésor, s'est contenté d'ajouter 45 c. aux quatre contributions directes. M. Arago, commissaire à Lyon, les double du premier coup. M. Arago est allé plus loin; par un second arrêté, il a décidé que toute personne, sortant de la ville, ne pourrait emporter une somme en numéraire au-dessus de 500 fr., à moins d'en justifier l'emploi et la destination auprès de l'autorité. Et c'est à la ville de Lyon, à la seconde cité de la France, que de pareilles mesures sont appliquées !

A Bordeaux, un dictateur envoyé de Paris sur les brisées d'un commissaire moins énergique, a donné lieu à des désordres assez graves. Le peuple exigeait son éloignement. En d'autres localités moins considérables, la même repulsion s'est manifestée contre les agents du pouvoir qui comprennent et appliquent d'une manière trop restrictive le principe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

C'est à Lyon encore que le même M. Arago, évoquant des lois liberticides, a attenté au droit d'association religieuse, dans le moment même où la liberté d'association est pratiquée sur la plus grande échelle. A l'heure qu'il est, on cherche à diviser le clergé malgré les gages de patriotisme qu'il a donnés au nouvel ordre de choses. Le *National* le convie à se soulever contre l'épiscopat et à se jeter dans les clubs; la *Reforme* proclame aujour d'hui Jean-Jacques, Voltaire, Diderot les pères de l'Église républicaine.

Tel est le bulletin de la situation en France.

Nous avons dit à diverses reprises que l'organisation du travail, telle que la conçoivent les théoriciens humanitaires, conduit en ligne directe à l'abolition de la libre concurrence, à la ruine, à l'anarchie, au communisme, au monopole.

Qui dit organiser, dit limiter et dominer.

La fixation du salaire et de la journée ne peut avoir d'autre sanction que la fixation du prix de la marchandise. L'une est la conséquence inévitable de l'autre. Il résultera encore de cette double fixation la nécessité d'établir aux frontières le régime prohibitif, d'y élever un mur chinois infranchissable pour les industries étrangères. En effet, on aurait beau détruire la concurrence à l'intérieur, on n'aurait rien fait si l'on n'abolissait en même temps la concurrence avec les nations rivales. Si donc la France sanctionne chez elle cette prétendue organisation du travail, elle doit renoncer immédiatement à commercer avec l'Europe, avec le monde entier. Elle s'isole, elle s'appauvrit, elle se suicide. Les autres peuples repousseront, par esprit de

représailles, ceux de ses produits qu'elle pourrait confier à bon compte, et ils ne recevront naturellement pas ceux dont le prix sera trop élevé.

Voilà où nous mènent les progressistes ! Sous prétexte de liberté on supprime la liberté; la fraternité universelle aboutit à l'antagonisme des nations, et l'égalité devient la spoliation des individus.

Nous empruntons à la *Reforme*, soutien des idées les plus avancées, l'exposé du plan d'organisation du travail que M. Louis Blanc a soumis le 20 mars à la commission gouvernementale pour les travailleurs siégeant au Luxembourg :

« Aux entrepreneurs, qui, se trouvant aujourd'hui dans des conditions désastreuses, viennent à nous et nous disent : « Que l'Etat prenne nos établissements et se substitue à nous, » nous répondrions : « L'Etat y consent. Vous serez largement indemnisés. Mais cette indemnité qui vous est due, ne pouvant être prise sur les ressources du présent, lesquelles seraient insuffisantes, sera demandée aux ressources de l'avenir : l'Etat vous souscritra des obligations, portant intérêt, hypothéquées sur la valeur même des établissements cédés, et remboursables par annuités ou par amortissements. »

« L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires d'usines, l'Etat dirait aux ouvriers : « Vous allez travailler désormais dans ces usines comme des frères associés; pour la fixation de vos salaires, il y a à choisir entre deux systèmes, ou des salaires égaux ou des salaires inégaux; nous serions partisans, nous, de l'égalité, parce que l'égalité est un principe d'ordre qui exclut les jalousies et les haines. »

« On pourra nous objecter : « L'égalité ne tient pas compte des aptitudes diverses. » Mais, selon nous, si les aptitudes peuvent régler la hiérarchie des fonctions, elles ne sont pas appelées à déterminer des différences dans la rétribution. La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire; elle ne crée qu'un devoir. Il doit plus, celui qui peut davantage; voilà son privilège !

« On pourra objecter encore : « L'égalité tue l'émulation. » Rien de plus vrai dans tout système où chacun ne stipule que pour soi, où les travailleurs ne sont pas juxtaposés, n'agissent qu'à un point de vue purement individuel, et n'ont aucune raison d'établir ce que j'appellerai le point d'honneur de travail. Mais qui ne sent que, parmi des travailleurs associés, la paresse aurait bien vite le dessous de l'industrie qui, parmi des soldats réunis, s'attache à la lâcheté ? On ne plante dans chaque atelier un poteau, avec cette inscription : « Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur. »

« Nous ajouterons en faveur du système de l'égalité dans la rétribution, cette considération, décisive à nos yeux : l'élection devant seule désigner, parmi les travailleurs associés, les directeurs des travaux, l'égalité de salaire prévient les candidatures que susciterait la convoitise dans le système d'inégalité. La capacité, alors, recherchera seule des devoirs plus difficiles; toute ambition sordide sera écartée d'avance, et le déclassement des aptitudes sera prévenu.

« Du reste, que l'un ou l'autre système l'emporte dans la distribution des salaires, une fois ce point réglé, vient la question de l'emploi des bénéfices du travail commun.

« Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'extraction et de matériel, le bénéfice sera ainsi réparti :

« Un quart pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire, avec lequel l'Etat aurait traité;

« Un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc.;

« Un quart à partager entre les travailleurs à titre de bénéfice, ce qui sera dit plus tard;

« Un quart enfin pour la formation d'un fonds de réserve dont la destination sera indiquée plus bas.

« Ainsi serait constituée l'association dans un atelier.

« Resterait à étendre l'association entre tous les ateliers d'une même industrie, afin de les rendre solidaires l'un de l'autre.

« Deux conditions y suffiraient :

« D'abord, on déterminerait le prix de revient; on fixerait, en regard à la situation du monde industriel, le chiffre du bénéfice licite au-dessus du prix de revient, de manière à arriver à un prix uniforme et à empêcher toute concurrence entre les ateliers d'une même industrie.

« Ensuite, on établirait dans tous les ateliers de la même industrie un salaire, non pas égal, mais proportionnel, les conditions de la vie matérielle n'étant pas identiques sur tous les points de la France.

« La solidarité ainsi établie entre tous les ateliers d'une même industrie, il y aurait enfin à réaliser la souveraine condition de l'ordre, celle qui devra rendre à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles, il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries, entre tous les membres de la société.

« Deux conditions pour cela sont indispensables :

« Faire la somme totale des bénéfices de chaque industrie, et cette somme totale la partager entre tous les ateliers appartenant à cette industrie.

« Ensuite, des associations de frères, dont nous parlions tout à l'heure, former au long de toute assistance entre toutes les industries de telle sorte que celle qui, une année, se trouverait en souffrance, fût secourue par toutes les autres, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout soit prospère. Un grand capital serait ainsi formé, lequel n'appartient à personne en particulier, mais appartient à tous collectivement.

« La répartition de ce capital de la société entière serait confiée à un conseil d'administration placé au sommet de tous les ateliers. Dans ce conseil seraient réunis les représentants de toutes les industries, comme dans le sein d'un ingénieur nommé par l'Etat serait créée la direction de chaque industrie particulière. »

Le jour même où ce plan sera exécuté, l'industrie privée aura reçu un coup mortel, car il arrivera de deux choses l'une :

« Ou elle pourra lutter avec les ateliers de l'Etat, et alors celui-ci aura recours contre elle à des mesures vexatoires qui le débarrasseront d'une concurrence redoutable ;

« Ou les conditions de la lutte lui paraîtront défavorables, et alors il ne lui restera qu'à chômer.

Dans les deux cas, l'industrie privée n'est plus possible.

Le gouvernement déjà si compliqué de nos jours se verra chargé d'attributions nouvelles beaucoup plus importantes et plus difficiles que toutes celles qu'il possède en ce moment. Il acquiert le monopole de l'industrie et du commerce, il manipule une cinquantaine de milliards, il est obligé de pourvoir directement aux moyens d'existence de vingt à vingt-cinq millions de travailleurs. En un mot, il établit le phalanstère et il

est précipité sur la pente du communisme. Le partage de tous les biens, la vie en commun sont les conséquences infaillibles de ce système.

On aura bouleversé la famille, la propriété, détruit l'émulation, passé le niveau destructeur de l'égalité sur toutes les fortunes, sur toutes les têtes, sur toutes les intelligences, sur toutes les aptitudes, on aura établi le despotisme au nom de la liberté, et de plus on n'aura pas atteint le but qu'on a en vue, l'amélioration du sort moral et physique des ouvriers. Ceux-ci seront enrégimentés et soumis à une sévère discipline; de règlement en règlement, on aura reconstruit le servage industriel, peut-être même le servage agricole. Les blancs seront traités en nègres. Plus de dignité individuelle, plus de libre arbitre, plus de responsabilité, par conséquent plus d'émulation, plus de progrès. L'humanité retournera par le chemin le plus court à l'esclavage antique, au despotisme brutal, à la misère, au découragement, à la mort. Il est impossible de ne pas voir les déductions logiques, inévitables des doctrines qui semblent prévaloir aujourd'hui.

Il paraît que les manifestations publiques des Belges, des Autrichiens, des Prussiens et des Polonais présents et l'appel qu'ils ont fait à leurs compatriotes pour aller proclamer la république dans leurs pays respectifs, ont donné lieu depuis quelques jours à une série de notes et de réclamations de la part des diplomates chargés de représenter provisoirement à Paris chacune des puissances menacées par ces manifestations.

M. Lamartine a répondu que le gouvernement français resterait parfaitement neutre à l'égard des gouvernements de Belgique, de Prusse et d'Autriche, mais qu'il n'empêcherait pas les patriotes de ces pays de se réunir. Quant à la Pologne, elle a droit que la France prenne une part plus directe à son affranchissement. Outre la sympathie que les Polonais ont toujours trouvée en France, même de la part de la Pairie et de la chambre des députés sous le gouvernement déchu, l'intérêt bien entendu de l'Europe entière veut que l'on rétablisse la république polonaise comme rempart puissant contre les invasions de la Russie.

Cependant il a été décidé que le gouvernement français ne prendrait aucune part directe aux efforts des Polonais pour s'armer et courir au secours de leurs compatriotes, tant qu'on n'aurait pas reçu la nouvelle officielle d'une insurrection en Pologne. Le gouvernement français veut avant tout éviter qu'on puisse nous rapprocher de vouloir faire une guerre de propagande et de méditer la conquête d'aucun territoire étranger.

(Corresp.)

La Presse critique fort vivement la marche suivie par le gouvernement provisoire :

« Déjà victoire vous avez fait une déroute, de la liberté vous avez fait l'arbitraire. Et vous nous dites : « De la résistance ! et contre qui ? » Nous vous répondrons : Contre vous.

« Contre vous ! Parce que vous avez consulté vos passions et non vos devoirs.

« Contre vous ! Parce que vous avez l'orgueil et non l'idée; l'ambition et non la foi.

« Contre vous ! Parce que vous ne réussirez qu'à appauvrir les riches sans enrichir les pauvres.

« Contre vous ! parce que vous avez tout agité sans rien résoudre.

« Contre vous ! parce que vous ne résoudrez pas ce que vous avez agité, parce que vous avez entrepris témérairement ce que vous ne sauriez accomplir.

« Contre vous ! parce que vous avez désorganisé la consommation sans organiser le travail.

« Contre vous ! parce que vous avez acheté ces trente jours, du 25 février au 25 mars, à un prix exorbitant : au prix de promesses qui ne seront pas réalisées et d'illusions qui seront déçues.

« Contre vous ! parce que vous n'avez pas eu la franchise de dire au peuple la vérité qu'il était digne d'entendre.

« Contre vous ! parce que vous avez donné votre mesure en vous hâtant de bâcler toutes les petites choses qui n'étaient pas pressées, en ne tranchant aucune des grandes qui étaient urgentes.

« Contre vous ! enfin, parce vous aurez abusé de la dictature, sans en profiter.

Dans un article que la Presse publie sous le titre : La dictature arbitraire, nous lisons les passages suivants :

« Au nom de la fraternité trop longtemps méconnue, que le pouvoir nouveau accomplisse la révolution sociale commencée, nos mains zélées apporteront une pierre, si petite, qu'elle soit, à l'édifice de l'Avenir, au monument du peuple; nous ne protesterons pas.

Mais, au nom de la liberté et de l'égalité, ou fassé de l'oppression et de l'exception, nous protesterons.

C'est plus que le droit, c'est notre devoir.

« N'agère nous, journalistes, aujourd'hui nous sommes soldats; nous sommes montés sur le champ de bataille. Le péril a ennobli la tâche. Cette plume est devenue une épée; ce papier est un rempart; cette poitrine n'est pas à l'épreuve de la balle; elle est à l'épreuve de l'ironie, de la calomnie et de la menace.

« L'idée la plus hardie n'a rien qui nous surprenne et qui nous intimide, mais il est une pensée qui nous révolte et qui nous humilie, c'est la pensée du triste spectacle que donnent en province de pauvres acteurs du grand drame sur lequel le rideau vient de se lever à Paris.

Au nom d'un droit contesté, — le droit de réunion, — une révolution s'est faite.

« Trône et charte ont été brisés et déchirés; Rois et ministres ont été emportés.

« L'abus n'est resté.

« Seul le mot a changé de nom.

« Hier, il s'appelait corruption!

« Aujourd'hui, il s'appelle intimidation!

« Hier, il s'appelait préfet!

« Aujourd'hui, il s'appelle commissaire!

« Hier, il se drapait dans le manteau de la royauté!

« Aujourd'hui, il s'enveloppe dans le manteau de la république!

« L'abus, parmi nous, est-il donc une hydre à laquelle on ne puisse abattre la tête, sans qu'aussitôt il en renaisse une autre plus difforme?

Nous est-il donc impossible de protester contre un excès sans le dépasser, de venger autrement que par l'illégalité la légalité violée?

Ne saurons-nous donc jamais y résister?

Seront-ils donc éternellement vrais, ces mots de lord Chesterfield à Montesquieu: « Les Français savent faire des barricades, mais ils ne savent pas élever des barrières? »

Nous n'avons pas su élever des barrières contre les ministres et les préfets de la royauté, ne saurons-nous pas davantage en élever contre les ministres et les commissaires de la république?

N'apprenons-nous jamais à grandir le pouvoir par la liberté, la liberté par le pouvoir?

Le pouvoir sera-t-il donc toujours le délire de l'autorité de quelque source qu'elle émane, sur quelque texte qu'elle se fonde?

Non, non, la résistance arrêtera l'abus, si de toutes parts le cri que nous poussons est répété, s'il est répété avec une unanimité telle, que tous les membres du gouvernement provisoire n'y puissent former l'oreille.

Que sous la responsabilité de ses actes, devant sa conscience, devant le pays, devant l'Europe et devant l'histoire, le gouvernement provisoire décrète toutes les mesures qui lui paraîtront utiles, nous nous y soumettrons, quelques sacrifices qu'elles nous imposent; mais, temporaire ou définitive, que la loi soit la loi, qu'elle soit la loi pour tous; que le despotisme d'un seul ne se mette pas à la place du vote de la majorité; qu'il n'y ait qu'un esprit qui prévale après délibération commune, et que cet esprit soit celui qui anime loin de Paris, comme à Paris, tous les dépositaires de l'autorité, tous les agents du pouvoir.

Voilà ce que nous demandons!

Maintenant, nous allons dire pourquoi nous le demandons.

Nous le demandons, parce que nous avons reçu hier de Lyon des lettres qui sont à n'en pas croire ses yeux!

Si ces lettres, qui s'accordent, n'affirment rien qui ne soit vrai, le commissaire doit être immédiatement, ou rappelé, ou proclamé dictateur de la République française. Il faut opter! Il ne peut pas y avoir en France deux gouvernements, même provisoires; il ne peut y en avoir qu'un. Il ne peut pas y avoir, en France, deux poids pour la justice, deux mesures pour l'impôt. Un commissaire ne saurait avoir plus de pouvoir que le ministre dont il relève. Dans tout conseil, un membre n'a que sa voix; autrement ce n'est plus la liberté, c'est l'anarchie; ce n'est plus la légalité, c'est le caprice; ce n'est plus la dictature, c'est l'arbitraire. En haut, la faiblesse, en bas la peur; ou donc est le tyran? S'il y en a un, qu'il se montre. Tout vaut mieux que l'irresponsabilité d'un tyran anonyme.

Il est impossible, après l'inqualifiable usurpation de pouvoir dont il s'est rendu coupable, que le commissaire dictateur de Lyon ne soit pas publiquement, immédiatement désavoué; c'est la moindre garantie qui puisse nous être donnée à tous contre le retour de pareils actes.

Où notre voix sera écoutée, ou du droit dont le peuple s'est insurgé contre l'abus des influences, nous nous insurgerons contre l'excès de l'arbitraire! La souveraineté réside en nous aussi bien qu'elle réside en tout autre citoyen; M. Emmanuel Arago n'est pas plus peuple que nous, nous sommes aussi peuple que lui. Après avoir, les premiers, avec élan crié le 25 février: confiance! confiance! nous crions tous les matins: résistance, résistance!

Et tout ce qui sera sensé battra des mains; tout ce qui voudra que la république ne soit pas le chemin qui nous conduise pour la deuxième fois à un despotisme; tout ce qui voudra que la révolution du 24 février soit une solution.

Qu'on lise :

Lyon, 20 mars.

« Monsieur Emile de Girardin, hier matin, nous avons appris par le courrier que la France entière était soumise à un impôt égal à 45 centimes par franc sur les quatre contributions

« Hier soir, nous, Lyonnais, nous avons appris que, par un arrêté signé Arago, nous étions frappés d'un impôt égal au montant des quatre contributions;

« Que, en outre, un jury d'appréciation était institué pour taxer arbitrairement les capitalistes de Lyon et des communes sub-urbaines.

« Ainsi, le Parisien qui payait 500 fr. paiera 725 fr. Le Lyonnais qui payait 500 fr., paiera, lui, 1,225 francs. — Ceci au nom de l'Égalité.

« En outre, un second édit proconsulaire, même signature, déclare que nul ne pourra sortir de la ville de Lyon, sans un laissez-passer, une somme de plus de 500 fr., soit en or, soit en argent.

« Ceci a eu lieu en 1848, dans la seconde ville de la République française!

« Une question se présente :

« Sous les pouvoirs illimités des proconsuls, est-il donc permis de lever l'impôt, et de le lever arbitrairement et par taxe d'un jury?

« Ou d'autres termes, le gouvernement qui impose la République admet-il que les proconsuls imposent les villes ou les départements?

« Admet-il que la circulation monétaire, qui est au corps commercial ce que le sang est au corps humain, puisse être figée par un édit?

AUTRE LETTRE.

Lyon, 20 mars.

« Les journaux de Paris nous ont apporté l'arrêté du gouvernement provisoire, qui décrète un impôt extraordinaire de 45 centimes sur les quatre contributions directes.

« Le même jour M. Arago a fait afficher un arrêté par lequel il décrète, pour la ville de Lyon, une imposition extraordinaire égale au chiffre des quatre contributions indirectes.

« Il institue un jury, pour estimer la fortune des capitalistes, afin de les imposer extraordinairement; défend la sortie du numéraire de la ville de Lyon, sous peine de confiscation.

« Nous voilà en 93!

« Notre conseil municipal est dissous depuis le 27 février. Des individus l'ont remplacé de leur autorité privée.

« Où allons-nous!

« Dieu seul peut sauver la France!

« Les sacrifices les plus énormes ne sont rien : mais l'arbitraire nous tue.

« Depuis le 28 février, nous obéissons à un seul homme; j'aimerais mieux vivre en Russie, que sous un pareil régime.

« Votre malheureux concitoyen. »

Voici comment le National répond à l'article de la Presse :

« Il est des mots malheureux. Nous n'y attachons pas plus d'importance qu'ils n'en méritent. Les prendre au sérieux nous conduirait trop loin. On parle aujourd'hui de « résistance ! » De la résistance ! et contre qui ? Un commissaire du gouvernement, placé au milieu des circonstances les plus difficiles, a cru qu'il devait user de son autorité pour sauver une ville aux abois. Il a demandé un sacrifice d'argent pour maintenir à la fois l'ordre et la liberté, pour commander, par le soulagement des besoins les plus pressants, le respect des personnes et des propriétés. Et l'on vient parler d'arbitraire, et à ce moment difficile où le crédit, miné dans sa base par les crimes de la monarchie de Louis-Philippe, chancelle, ceux-là même qui invitaient le gouvernement à user énergiquement de son pouvoir, il y a quelques jours à peine, sont prêts à lever l'étendard de la révolte.

« A votre confiance de la première heure, nous avons répondu par le plus significatif silence; à vos velléités de résistance un mois après la proclamation de la république, nous n'opposons que la plus calme indifférence. Le pays, la nation tout entière, sont avec nous, et les plaintes de quelques intérêts froissés ne prévaudront pas contre la volonté générale. Nous disons plus : vous ne représentez même pas ceux dont vous prétendez être les organes; les propriétaires auxquels les nécessités de la situation imposent des sacrifices vous désavouent : ce n'est pas une minorité qui vous suit, c'est une exception.

« Et remarquez dans quelles circonstances se produisent ces incroyables prétentions. A Lyon, une commission frappe d'une contribution trop considérable, dit-on, les propriétaires et les capitalistes : on la blâme; on va plus loin, on semble prêt à pousser le cri de l'insurrection; mais que dit-on des habitants de Bordeaux, refusant de recevoir le représentant du gouvernement, ne voulant pas même l'entendre, et le contraignant, pour éviter l'effusion du sang, à quitter la ville? Rien. On passe ces faits sous silence, on applaudit peut-être *in petto*, à cette révolte contre l'autorité centrale.

« Eh bien ! nous qui avons toujours souhaité que la force du gouvernement provisoire sortit de l'union des citoyens, de leur assentiment volontaire, nous serons plus justes pour tous. Aux habitants de Lyon nous dirons : Payez, car l'argent que l'on vous demande aujourd'hui garantit votre sécurité. Aux Bordelais nous dirons : Vous avez commis une faute; trompés, nous en sommes convaincus par des ennemis de la République, vous vous êtes engagés dans une voie détestable. Il est temps encore de revenir sur vos pas. Nous vous le demandons au nom de la patrie. La France est une, les idées de fédération sont des vieilleries abandonnées de tous; ne réveille pas ce triste souvenir de nos luttes révolutionnaires. Citoyens de la même patrie, dévoués comme nous à la République, ne donnez pas à ces nations qui suivent notre trace le triste exemple des discordes intestines. Il y a eu un malentendu; des intrigants que nous pourrions nommer, ont abusé de votre confiance; vous avez cru votre sûreté, votre indépendance en péril, on vous trompait. Ce qui a couru un danger, c'est l'autorité légitime du gouvernement, principe sacré en dehors duquel nous retomberions dans le désordre, la guerre civile et l'anarchie; écoutez la voix de vos amis, que le commissaire soit admis parmi vous, et tout sera oublié. »

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeu di 30 Mars 1848. — (Représentation n° 114.)

La première représentation de :

Le Réveil du Lion,

vaudeville nouveau en deux actes, par M. M. Bayard et Janin.

Précédé des deux premiers actes de :

Le Serment,

grand-opéra, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

On commencera à 7 heures.

Samedi 1^{er} avril 1848. La troisième représentation de *SEMIRAMIS*, grand-opéra en trois actes et cinq tableaux, traduction de M. Numa Lohm, musique de Rossini.

ANNONCES.

A LOUER PRESENTEMENT

un bel appartement meublé au 1^{er} étage; entièrement séparé de toute autre habitation commune, et composé de plusieurs chambres, parmi lesquelles un salon avec suite; de plus, cuisine, cave, etc. S'adresser à la maison sise rue dite *Hofstraat*, n° 115, à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Mars.

	Inf.	PLUS BAS	LE PLUS HAUT.	COURS
De l'active	24	39	40	40
Dito dito	3	46	47	47
Dito en liquidation	3	—	—	—
Dito dito	4	59	60	60
Dito des Indes	4	—	—	—
Pays-Bas.				
Syndicat	2	60	—	—
Dito	3	—	—	—
Société de Commerce	4	—	—	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	65	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	85	85	—
Dito dito 1823 & 1829	5	84	—	—
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie.				
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	61	62	—
Id. chez Süeglit et Comp.	4	61	—	—
Passive	—	—	—	—
De l'active différée à Paris	—	24	27	—
Espagne.				
De l'active	—	—	—	—
Ardoins	3	84	87	—
Dito intérieur	2	19	18	—
Coupons Ardoins	—	6	7	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche.				
Dito métalliques	5	65	65	—
Dito dito	2	33	33	—
France.				
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne.				
Actions 1838	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Brésil.				
Id. Id. 1843	—	—	—	—
Portugal.				
Obligations à Londres	3	—	—	—

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amst.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amst.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 35
2 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 55
15 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 55

LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Spij, 75.